



## Commune de Massongex

### Budget 2019 – Message introductif

#### **Municipalité - Compte de fonctionnement**

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 1'580'400.--**. Les principaux éléments significatifs influençant le budget 2019 sont les suivants :

#### **Administration générale - 0**

En 2019, une pré-étude va être réalisée sur une éventuelle fusion des communes d'ici à quelques années (021.318.00).

On distingue bien l'augmentation des primes d'assurance maladie (029.305.00) due à la majoration de 78% de l'assurance perte de gain.

Dès 2018, toutes les cotisations et dons effectués par la Commune sont répertoriés dans un seul et unique compte (029.319.00). Ce montant n'englobe pas les participations versées pour la promotion économique de notre région qui sont toujours comptabilisées sous le 839.318.00.

Les produits de la location de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne salle de gymnastique sont comptabilisés dorénavant sous le 029.427.00 et non plus sous le 210.427.00. Des travaux de rénovation seront effectués en 2019 et ce dernier restera de ce fait vacant quelques mois.

#### **Sécurité publique - 1**

Mme Sandra Martin a été nommée Teneur de cadastre en remplacement de M. Serge Barman qui occupera la place de substitut dès 2019 (100.300.00).

Un nouveau réseau de radiocommunication Polycom est en planification pour 2019 (113.351.00). Ce nouveau projet a pour but de permettre l'intégration de notre canton au réseau radio national de sécurité Polycom et est financé à hauteur de 70% par le Canton et 30% par les communes.

La rétrocession des amendes (113.437.00) versée par la police de Monthey a été sous-évaluée au budget 2018 quand on aperçoit le résultat 2017.

L'investissement concernant le local du service du feu sur Vérossaz a été amorti à 100% en 2017 (140.331.00), ce qui explique la grosse différence par rapport au budget 2019.

#### **Enseignement et formation - 2**

Les postes 210.310.00 et 210.318.04 ont été augmentés par rapport aux comptes 2017 et budget 2018 en prévision et suite à la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Les communes n'ont plus la possibilité de refacturer aux parents d'élèves les frais concernant les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre scolaire, exception faite des frais de repas.

Au niveau des frais de chauffage, le budget 2019 est en adéquation avec celui de 2018. En 2017, une facture concernant 2018 a été comptabilisée suite à une erreur d'énoncé de la société Energiapro SA, ce qui explique la différence de coûts.

Plusieurs salles de classe vont être repeintes (210.314.00) en 2019.

Les montants concernant le traitement du personnel enseignant sont définis par l'Etat du Valais et sont plus élevés au niveau primaire (210.361.02) qu'en 2017 et 2018 vu l'augmentation projetée du nombre d'élèves.

#### **Culture, loisirs et culte - 3**

Le budget 2019 est en parfaite adéquation avec le budget 2018 et les comptes 2017.

Plusieurs bancs publics vont être remplacés dans le village (330.314.00).

## Prévoyance sociale - 5

Ce poste représente plus de 1/5 des charges annuelles communales. Il est cependant très difficile à stabiliser étant donné qu'il s'agit de charges non maîtrisées par l'administration communale. Les montants concernant la participation communale pour les institutions sociales (550.361.00) ainsi que pour l'assistance sociale (580.366.00) sont budgétés par le Service de l'action sociale.

La Commune contribue à hauteur de 30% au financement des EMS (570.364.00) et le nombre de résidents a augmenté par rapport à 2017. La participation communale moyenne par journée est estimée à CHF 18.-.

## Trafic - 6

Les charges de personnel (620.301.00) augmentent en 2019 dans ce dicastère suite à une imputation comptable différente du salaire des employés communaux dans les différents services (annulation d'une part de leur salaire dans l'aménagement du territoire – 790.301.00).

Des coûts supplémentaires sont budgétés au niveau de l'éclairage public (620.312.00) pour l'achat de nouveaux luminaires pour Noël.

Les coûts consacrés à l'entretien du réseau routier (620.314.00) augmenteront suite au changement de quelques poubelles publiques.

## Protection et aménagement de l'environnement - 7

Les trois services de financements spéciaux enregistrent en 2017 plus de CHF 159'000.— de perte et ceci avec une moyenne d'amortissements pour ces services en dessous du taux légal de 10% qui, appliqué, ferait grimper la perte cumulée des trois services à plus de CHF 215'000.--, soit un total de CHF 374'000.--.

### Approvisionnement en eau - 70

Un amortissement selon le taux légal à 10% a été appliqué au budget 2019 afin de faire ressortir la perte de ce service qui avoisine les CHF 200'000.--.

### Assainissement des eaux usées - 71

Même constatation est faite au niveau des eaux usées qui laissent apparaître un déficit de passé CHF 278'000.— avec l'application d'un taux d'amortissement à 10%.

**Le Conseil communal devra inévitablement mettre l'accent sur la révision des tarifs de l'eau et des eaux usées d'ici à 2020 !**

### Traitement des déchets - 72

Suite à l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la taxe au sac dans le Valais romand, une analyse complète de notre système de traitement des déchets et une nouvelle taxe a été calculée afin de tendre au plus près de l'autofinancement comme exigé légalement. Le service Gastrovert mis à disposition gratuitement par la commune (721.352.01) implique des coûts importants mais révèle que cette prestation est fortement appréciée par la population. D'autres postes ont diminué suite au changement de comportement des utilisateurs (720.318.00 – 721.352.00). La situation financière sera néanmoins plus claire au bouclage des comptes 2018 après une année complète de mise en pratique. Un amortissement à 10% a également été calculé (720.331.00) laissant apparaître une perte du service (720.480.00) de CHF 43'720.--.

## Finances et Impôts - 9

Étant donné la perpétuelle augmentation des contentieux, le poste des non-valeurs a été ajusté à CHF 100'000.--.

Les recettes d'impôts se basent sur une simulation effectuée par le Canton et l'évolution des recettes fiscales due à l'augmentation de la population.

Les impôts prélevés à la source (900.400.03), les impôts sur les gains immobiliers (900.403.00) ainsi que les impôts sur les successions (900.405.00) sont toujours difficiles à budgéter et la Commune reste prudente à ce niveau.

Au niveau de la péréquation financière, les nouveaux montants budgétés sont fixés par le Canton dont un fond de compensation permet de faciliter le passage de l'ancien vers le nouveau système de péréquation financière et de répartition des tâches, soit pour 2019 :

- Répartition du fonds de péréquation des ressources – CHF 712'741.—
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 100'093.—

## Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 2'673'105.—**. Ci-après, nous vous relatons les principaux éléments amenant à ce montant.

Suite à l'achat du bâtiment « hoirie Gollut », des rénovations sont prévues dans le chalet attenant à la menuiserie pour une éventuelle location. L'appartement situé au-dessus de l'ancienne salle de gym sera également rénové.

Au niveau de l'administration, un nouveau programme informatique sera installé pour la saisie des salaires.

Le service du feu de Monthey renouvellera son parc de véhicules légers, financé à hauteur de CHF 4'000.— par Massongex.

La mise en conformité parasismique budgétée en 2018 sur le bâtiment scolaire n'a pas pu être réalisée, le dossier étant toujours en attente au niveau de l'Etat du Valais. Plusieurs autres travaux seront effectués dont notamment la pose de panneaux photovoltaïques, d'une ligne de vie ainsi que d'une isolation thermique. Deux tableaux interactifs seront achetés en 2019 afin d'équiper les deux dernières classes enfantines. Il est prévu la remise en état du passage inférieur donnant accès à l'école. Un montant de CHF 95'000.— a été budgété pour l'enrobé sur le chemin de St-Martin, montant subventionné à hauteur de CHF 46'960.--. L'investissement le plus important en 2019 (CHF 1'300'000.--) sera consacré à l'assainissement des conduites d'eaux usées au centre du village. La commune participera à hauteur de CHF 16'500.-- à des travaux de mise en conformité de la Step de Monthey et des travaux devront être réalisés au BEP pour un montant budgété à CHF 50'000.--. La remise en état de la déchetterie non réalisée en 2018 a été reportée sous 2019 pour un montant de CHF 350'000.--. L'ancien cimetière sera réaménagé provisoirement sur 2019. L'étude de requalification urbaine avance avec la mise en place d'un concept mobilité et d'un mandat d'étude.

## **Planification financière à court terme 2018-2021**

La planification financière établie sur les quatre prochaines années laisse apparaître un endettement net par habitant faible malgré les investissements importants réalisés ces dernières et futures années. Elle prévoit une marge d'autofinancement moyenne sur 3 ans de CHF 1'700'000.— et des investissements d'un montant de CHF 2'200'000.-- en 2020, CHF 2'500'000.— en 2021 et CHF 2'200'000 en 2022.

Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur l'assainissement complet de notre réseau d'égouts et la requalification urbaine de notre village.

## **Conclusion**

L'exercice boucle avec un excédent de revenus de CHF 333'345.— et une fortune nette de CHF 9'818'675.--. Les comptes indicateurs démontrent que le degré d'autofinancement de la commune en 2019 est insuffisant comme en 2018 mais redevient satisfaisant dès 2020 et ceci malgré les investissements encore conséquents prévus. Il est également à relever que la capacité d'autofinancement de la Commune est bonne et l'endettement net par habitant reste malgré tout très faible (CHF 244.— par habitant en 2019 pour atteindre 1'140.— par habitant en 2022) ce qui permet à la Commune d'appréhender sereinement les investissements à venir.

## **Bourgeoisie – Compte de fonctionnement**

Le budget de la Bourgeoisie prévoit un excédent de recettes de **CHF 520.—** et n'amène pas de commentaire particulier. Le plan quadriennal 2019-2022 prévoit un excédent de revenus de CHF 600.— par an.

Les budgets d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 25 octobre 2018 et par le Conseil municipal le 12 novembre 2018.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détails sur le budget 2019 qui, on vous le rappelle, est soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 20.11.2018

Sylviane Coquoz  
Présidente

Céline Morisod  
Caissière